

Zone Industrielle des Tilleroyes - Cession d'un immeuble communal 8, rue Einstein à la Société BAZAILLE

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'entreprise BAZAILLE, spécialisée en mécanique de précision, actuellement installée à Auxon-Dessus, souhaite venir s'implanter à Besançon pour assurer son développement.

Il se trouve que les locaux sis 8 rue Einstein, cadastrés section ES n° 37, sont loués à la Société SCHLUMBERGER jusqu'au 30 juin 1995.

Cet ensemble immobilier correspond aux locaux recherchés par l'entreprise BAZAILLE, qui souhaite l'acquérir. L'aliénation de l'immeuble 8 rue Einstein, cadastré section ES n° 37, est proposée moyennant le prix de 1 500 000 F. La Ville de Besançon prendra en charge l'expertise du bâtiment (électricité et chauffage).

La recette de 1 500 000 F sera encaissée au chapitre 906.91.87020.30100.

Un prêt a été contracté lors de l'acquisition initiale de ce bâtiment. Le produit de la vente sera réaffecté en dépenses pour 50 000 F au chapitre 906.91/212.87020.30100 pour régler l'expertise du bâtiment et le solde au chapitre 925.0/16.87020.20200 pour remboursement de notre prêteur.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- la cession de l'immeuble communal sis 8 rue Einstein, cadastré section ES n° 37 à la Société BAZAILLE ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, aux conditions définies ci-dessus,

- M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant :

en recettes au chapitre 906.91/212.87020.30100, un crédit égal au montant du prix de cession de l'immeuble 8, rue Einstein,

en dépenses :

* 50 000 F au chapitre 906.91/212.87020.30100 - Frais d'expertise du bâtiment,

* le solde au chapitre 925.0/16.87020.20200 pour permettre le désendettement de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.